

Date de dépôt : 9 avril 2019

Pétition

pour une liberté cantonale en matière d'organisation de l'assurance-maladie

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 3 avril dernier échoyait le délai de récolte d'une initiative fédérale intitulée : « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons ». Celle-ci demandait une modification de la Constitution fédérale afin de permettre aux cantons, qui l'auraient souhaité, d'instaurer une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS), qui aurait ainsi pu :

- 1) fixer et percevoir les primes ;
- 2) financer les coûts à charge de l'AOS ;
- 3) acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;
- 4) contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

L'institution cantonale eut été indépendante et dotée d'un organe de direction dans lequel sont notamment représentés les fournisseurs de soins et les assurés.

La récolte de signatures n'a pas abouti sur le plan national, bien que dans plusieurs cantons romands le nombre de signatures dépasse le quorum nécessaire à une initiative cantonale. Pour le canton de Genève, ce ne sont pas moins de 8397 signatures qui ont été récoltées et en partie validées.

S'appuyant sur ces signatures, les pétitionnaires demandent aux autorités cantonales d'agir dans le cadre fédéral afin que les cantons qui le souhaitent puissent introduire un système de caisse de compensation (publique) notamment au titre des expériences pilotes que la révision de la LAMal

pourrait bientôt autoriser, si nous nous référons au rapport du groupe d'experts du DFI.

N.B. 7 signatures

M. Jean Blanchard

Mouvement populaire des familles

Rue Baulacre 8

1202 Genève